

Image not found or type unknown



Recours contre permis de construire

Par **henri13**, le **19/02/2013** à **11:35**

Merci pour vos réponses. rna)la date de réception au Tribunal Administratif est-elle celle prise en compte dans les délais de recours (ex: si = dernier jour des 2 mois autorisés) rnb)la notification du recours empêche-t-elle le démarrage des travaux de construction? sinon la procédure de référé implique-t-elle les mêmes délais pour s'opposer au projet?